

**J.A. 1000 Lausanne 1**

Hebdomadaire romand  
N° 334 16 octobre 1975  
Douzième année

Rédacteur responsable :  
Laurent Bonnard

Le numéro : 1 franc  
Abonnement  
pour une année : 40 francs

Administration, rédaction:  
**1002 Lausanne, case 2612**  
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1  
Tél. 021 / 22 69 10  
C.C.P. 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro:  
Philippe Abravanel  
Eric Baier  
Rudolf Berner  
Jean-Claude Crevoisier  
Jean-Daniel Delley  
René Duboux  
Maryse Gilliland

## Et après?

*Apprentissage. Dans toute la Suisse romande, les communiqués succèdent aux résolutions sur ce thème explosif. A travers les chiffres, un tableau se dessine, qui n'est pas aisé à interpréter et qui inspire presque partout des conclusions prématurées. En réalité, les points d'interrogation subsistent, plus lancinants même peut-être qu'il y a quelques mois. Prenons l'exemple genevois qui nous permettra de fixer les points de repères indispensables !*

*On se souvient qu'au début de l'année 1975, plusieurs voix, à Genève comme ailleurs, s'étaient fait entendre qui craignaient qu'à la rentrée de septembre 1975 de nombreux apprentis restent sur le « carreau » et ne trouvent aucune place d'apprentissage (cf. DP 303, 30.1.75).*

*Grâce à l'Office d'orientation et de formation professionnelle, qui vient de publier le résultat d'une enquête sur le nombre de placements en apprentissage au 17 septembre 1975, il est possible de tracer les lignes d'un bilan sérieux.*

*Il y avait, au 31 décembre 1974, un effectif de 4200 élèves environ qui sortaient du cadre de l'enseignement public et privé obligatoire dans le canton de Genève. Or, sur ces 4200 jeunes, 1900 ont choisi en 1975 la filière de l'apprentissage, alors que 214 cas sont encore sur des listes d'attente (grâce à une campagne efficace, l'offre de places s'est accrue considérablement).*

*S'il faut se réjouir pour les 1900 jeunes qui n'ont pas trouvé devant eux porte close, grâce à l'effort décisif, il faut le souligner, des personnes responsables de la formation professionnelle, il est urgent également de s'interroger sur l'avenir à court terme de ces apprentis.*

*On sait en effet qu'en période normale, pas loin du tiers des apprentis qui s'inscrivent au début des cours n'arrivent pas à obtenir le certificat de capacité. Il s'opère alors un transfert important entre la catégorie apprentis et la catégorie jeunes travailleurs non qualifiés. Face à la croissance mas-*

*sive du nombre des apprentis, il est à prévoir que la sélection opérée à l'occasion des examens va rester très forte. Pour un nombre plus élevé d'apprentis, les échecs et, par voie de conséquence, les transferts dans la catégorie des jeunes travailleurs non qualifiés vont se produire à n'en pas douter. En période de récession, quel est l'impact d'une augmentation des demandes d'emploi émanant de jeunes travailleurs non qualifiés? La réponse à cette question n'est évidemment pas simple, car il s'agit là d'une main-d'œuvre à bon marché, facilement licenciable et mal défendue.*

*En bref, la situation de l'emploi chez les jeunes laisse subsister trois « points chauds » qui risquent de prendre des proportions grandissantes à l'avenir. Là, toute la Suisse romande doit se retrouver dans les données genevoises :*

*1. Ces jeunes gens et jeunes filles officiellement tenus à l'écart de toute possibilité de formation professionnelle, pour le canton de Genève, 214 personnes ! (Un chiffre d'ailleurs largement inférieur à la réalité, puisque seuls sont recensés ceux qui sont inscrits sur une liste d'attente.) Comparativement au problème brûlant du chômage en général, le poids dans la balance de ces 214 jeunes peut paraître mineur. Ne pas s'y tromper : l'absence de toute formation professionnelle à l'adolescence implique toute une série d'effets en chaîne, et plus particulièrement un sentiment de l'échec qui décourage finalement tout effort d'insertion professionnelle, sociale.*

*2. De nombreux jeunes vont encore être mis à l'écart du processus de formation, soit à la suite d'un échec aux examens (la sélection reste très dure), soit à la suite d'une résiliation du contrat d'apprentissage. D'où une nouvelle source de déséquilibres sociaux.*

*3. Reste enfin le problème des débouchés. Combien de jeunes ont-ils terminé leur formation, mais restent sans place de travail? Peu de statistiques nous renseignent sur ce point. Un indice peut-être, révélateur mais irritant : le service social de l'armée (rattaché à Armée et Foyer) serait, dit-on, débordé par des demandes d'emploi de recrues.*

## De « l'ordre radical » à Cohn-Bendit

Mardi 7 octobre, à la Télévision suisse romande. Les hasards de la programmation font que l'émission « Elections fédérales » réservée au Parti radical précédait « Destins » consacrée à Cohn-Bendit. Quel spectacle !

En comparaison, les candidats radicaux ressemblaient à des marchands de soupe, des figurants maladroits pour un spot publicitaire. Le coup du téléphone blanc avec les questions suaves ne semblait même pas convaincre les participants. En dépit de leurs politesses et airs entendus. Et leurs mots clés de tomber : « étudier », « on s'y emploie », « sécurité et liberté », etc. Bref, les gros clichés traditionnels qui ronflent encore dans les cantines, mais ne passent guère à la TV. Tout apparaissait faux, saucé, arrangé.

Et les candidats qui affrontaient les journalistes s'enfermaient dans leurs contradictions. C'était la politique des notables sans humour et sans joie. Il est difficile d'apprécier comment une telle émission est reçue par les téléspectateurs-électeurs. Il reste que les hommes politiques ont à faire l'apprentissage du petit écran.

Avec Cohn-Bendit, ce fut l'irruption d'une autre politique, celle de la spontanéité et de la vie. Quel acteur, qui annonce sa rentrée imminente sur la scène française et utilise la télévision avec un instinct sûr et une intelligence désarmante !

D'abord deux films : hier, aujourd'hui. Mai 68, les séquences d'actualité entrecoupées de témoignages actuels n'apportaient rien de nouveau sur ce événement capital. Il y a d'autres films plus complets sur le sujet. Mais l'extraordinaire était le regard de Cohn-Bendit téléspectateur sur lui-même et l'histoire. Quant à la partie consacrée à son action actuelle en Allemagne, disons qu'elle complétait heureusement le dossier, qu'elle faisait le portrait final d'un être qui n'a pas été dépassé par son destin.

Dans le direct, une fois encore Cohn-Bendit fut utiliser avec brio le media pour faire passer ses messages : numéros de téléphone de jeunes à la recherche de maisons pour vivre en communauté, appels pour des prisonniers politiques en Suisse (!). Et émettre les critiques essentielles sur les lacunes des documents relatant Mai 68, l'information-intox pratiquée par la grande presse au sujet du Portugal (et de Mai 68...).

Mai 68 reste un des grands moments de l'histoire contemporaine qui a charrié tous les thèmes actuels des sociétés urbaines. Et Cohn-Bendit a su révéler une fois encore avec intensité ces immenses besoins latents de changement, de vie et de plénitude.

### Un dossier nécessaire

Après ces élections fédérales, on souhaiterait que la TVR diffusât aussi un dossier sur Mai 68 en Suisse, ses acteurs, ses retombées. Car cette préhistoire de notre temps a fait naître de nouvelles formes de politique, à l'opposé de « l'ordre radical », qui contribuent à transformer la société.

R. D.

## LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

### Donnant donnant

Je suis inquiet ! (Gilles va sourire, s'il me lit : lui qui a consacré l'une de ses chansons à l'inquiétude des Vaudois !) (Et puis, après tout, hélas, peut-être ne sourira-t-il pas...)

Comme on sait, le droit pénal suisse impose la poursuite d'office de toute une série de délits prévus par le code, qu'il y ait plainte ou non. Ainsi donc, si votre belle-mère est assassinée et que vous ne portiez pas plainte, estimant que la disparition de la dite est une bénédiction pour les populations en général et pour vous en particulier, le coupable n'en sera pas moins inquiété.

En revanche, le droit anglo-saxon et notamment américain connaît la notion de « témoin de la Couronne » ou « témoin de l'accusation », qui

permet au procureur de renoncer dans certains cas à poursuivre l'accusation. Si un criminel fait preuve de repentir actif, c'est-à-dire s'il consent à charger ses complices ou ses co-accusés et à témoigner contre eux, sa peine pourra être atténuée, voire même l'accusation abandonnée !

On connaît l'exemple des *Greenglass* dans le procès Rosenberg. On se rappelle aussi le cas de Radek, qui parvint à sauver momentanément sa tête lors du second ou du troisième procès de Moscou.

### Les témoins professionnels

Les inconvénients de telles pratiques sont innombrables. Indépendamment du fait qu'un Etat de droit, par l'intermédiaire de ses tribunaux, soit amené à encourager la délation et la trahison, et à la récompenser officiellement, l'expérience a montré que les « témoins de l'accusation » ne se contentent pas toujours de témoigner selon la vérité (cf. l'exemple des procès de Moscou et des innombrables procès de l'époque « maccarthiste » aux Etats-Unis, où sont apparus des « témoins professionnels » !), mais que bien vite ils acceptent de dire tout ce que l'accusation leur ordonne de dire...

C'est pourtant ce qu'il est question d'introduire en Allemagne fédérale (pour lutter contre la « bande Baader-Meinhof » !) et ce que l'un des collaborateurs de « Die Tat » (25 septembre 1975) propose à la réflexion du lecteur dans un article qu'il conclut en ces termes :

« Quoi qu'il soit possible d'avancer pour et contre l'institution des témoins de l'accusation des arguments importants, l'Etat a la mission de se protéger et de protéger ses ressortissants contre des formes de criminalité grave, en face desquelles les organes de sécurité ne se sont pas jusqu'ici montrés à la hauteur. (...) On ne peut guère mettre hors d'état de nuire des assassins, des poseurs de bombes, des preneurs d'otages en gardant ses gants de soirée (*Glacéhandschuhe*). »

Fort bien. Mais avec de tels arguments, on justifierait tout aussi bien les écoutes téléphoniques

généralisées, la violation du secret postal (sinon du secret bancaire — soyons sérieux !), la pose de mini-espions dans nos murs et d'écouteurs et de glaces sans tain — et pourquoi pas ? la torture, les exécutions sommaires, etc.

J. C.

## Année de la femme : le révélateur des élections

L'opinion est encore trop répandue qu'une femme ne saurait intervenir que pour diverses questions spécifiques. Certes, une femme sera plus à l'aise dans certains secteurs d'intervention ; on se demande même comment des hommes ont pu, pendant si longtemps, décider seuls des problèmes qui concernent essentiellement les femmes, c'est-à-dire plus de la moitié du corps électoral.

Le canton de Vaud est le premier où le corps électoral masculin a voté en faveur du suffrage féminin sur le plan cantonal. C'était en 1959. La participation fut de 54,4 %. La proportion d'acceptants s'éleva à 52,6 %.

Dans les conseils communaux des villes et dans les conseils généraux de nos villages, nombreux sont les hommes à témoigner ceci : la participation des femmes a introduit dans les débats plus de pondération et de nuances, plus de sérénité ; les femmes ont apporté les éléments concrets de leur vie quotidienne pour prendre des décisions appropriées en maints domaines.

Toutefois, les femmes sont encore peu nombreuses à pouvoir participer à la vie politique<sup>1</sup>. Pour le Grand Conseil vaudois, 11 femmes furent élues en 1962, 15 en 1966 et 21 en 1970 (pour 197 sièges). Cette progression graduelle était encourageante. Las ! en 1974, pour 200 sièges à pourvoir, 16 femmes seulement accédèrent à la députation. Le suffrage féminin sur le plan fédéral a été accepté en 1971 (Vaud l'approuva à 83,9 %). En 1971 a eu lieu la première élection fédérale où

<sup>1</sup> Dans DP 304, nous faisons le compte, canton par canton, de la proportion de femmes dans les exécutifs et les législatifs, tant cantonaux que fédéraux.

des femmes purent se présenter ; Vaud a élu 16 hommes pour les 16 sièges auxquels le canton a droit. Ce n'est qu'en 1974, à la suite de deux démissions, qu'une femme fit partie de la représentation vaudoise à Berne...

Sur les 44 sièges du Conseil des Etats, on note l'élection d'une seule femme. Sur les 200 sièges du Conseil national, 10 femmes furent élues en 1971. Pour la Suisse romande, il n'y en eut que quatre.

On se souvient certainement de l'élection de Gabrielle Nanchen. L'effet de surprise passé, et quelles que soient les convictions politiques, on s'aperçut qu'on peut être femme, jeune, dynamique, pondérée et intervenir dans la vie politique non seulement sur la trilogie « Kinder - Küche - Kirche », mais sur l'ensemble des problèmes sociaux, économiques et politiques.

Les listes présentées pour les élections d'octobre 1975 au Conseil national comprennent généralement une ou quelques femmes en Suisse romande. 1975, Année de la femme oblige ? Mais déjà des femmes n'ont pu franchir le barrage de l'élection interne à leur parti. La proportion des candidates élues par le peuple est jusqu'ici peu élevée. Et à la faible représentation des femmes sur les listes s'ajoutaient de moindres chances d'être élues.

Les femmes font-elles de la figuration sur les listes proposées à l'électorat ? Ou quelques-unes pourront-elles accéder au Conseil national ? Les prochaines élections en donneront une mesure.

---

### Revendications de femmes

*Même s'il s'agit d'éviter à tout prix de tomber dans le « sexisme à l'envers » — et de prôner ainsi la compétence exclusive des femmes dans certains domaines... comme les hommes l'ont fait à leur avantage pendant des siècles ! — il faut admettre que certaines revendications essentielles touchant à l'égalité des sexes sont spécialement mal portées par les parlementaires mâles.*

*En 1973, le Parti socialiste suisse publiait un*

*opuscule intitulé « Situation de la femme en Suisse », et qui était en quelque sorte un catalogue des principales revendications imaginables sur le thème « hommes et femmes, partenaires égaux » ; même sur l'élan de l'« Année de la femme », bien peu des idées évoquées ont abouti à des études sérieuses, voire à des embryons de réalisation : cette actualité-là n'est pas perçue comme urgente par un monde politique traditionnellement masculin ; en veut-on un exemple ? Voici quelques-unes des idées émises par les auteurs de la brochure en question au chapitre de la vie professionnelle ; on verra qu'elles sont toujours, à quelques exceptions près, largement au-delà des rares projets en cours :*

*« Nous demandons :*

*1. un rapport périodique sur la situation générale de la femme en Suisse ;*

*2. l'encouragement du travail professionnel féminin par les moyens suivants :*

*— la suppression de la séparation entre professions féminines et masculine dans l'orientation professionnelle, une meilleure orientation des jeunes filles ;*

*— l'établissement de crèches et de garderies d'enfants pour les mères exerçant une profession ;*

*— l'instauration de l'école continue, les programmes scolaires doivent être arrangés de façon qu'ils ne rendent pas impossible le travail de la mère ;*

*— le subventionnement de cours pour l'avancement professionnel des femmes ;*

*— la passibilité de passer de l'apprentissage d'une profession à une autre, le soutien du recyclage professionnel par des bourses et une aide à la formation ;*

*— l'encouragement à la recherche destinée à faciliter et rationaliser le travail ménager ;*

*— l'installation de services collectifs dans les immeubles ;*

*— les syndicats devraient s'efforcer davantage de faire disparaître la discrimination des femmes dans la vie professionnelle et de laisser dans leurs propres rangs, des femmes occuper des postes cadres. »*

## Congé-formation: l'acquis

Congé-formation : nous disions (DP 331) les limites actuelles, notamment psychologiques, de cette idée, toutes indispensables que soient les mesures visant à généraliser l'introduction de périodes de formation pour tous les travailleurs.

L'organe mensuel de l'Union syndicale (« Revue syndicale », No 9, sept. 75) revient sur le sujet en proposant à l'attention de ses lecteurs une enquête de la Centrale d'éducation ouvrière sur l'état actuel du congé éducatif dans les fédérations syndicales (un questionnaire a été envoyé à 16 fédérations, dont dix ont répondu). Le dépouillement des données recueillies a permis de distinguer trois groupes parmi les fédérations de l'USS (nous résumons ci-dessous les points de repères donnés par les auteurs du travail) :

1. Certaines fédérations ont obtenu un congé éducatif. Exemple : l'Union suisse des lithographes (USL). Depuis le 1er mai 1972, un congé éducatif de 3 à 6 jours a été inscrit dans le contrat collectif de travail, concernant les ouvriers qualifiés et destiné exclusivement à ceux de la branche; l'ordonnance en question stipule: « les travailleurs (20 au maximum) ont droit annuellement à un congé éducatif payé d'une semaine au plus pour des cours de formation continue ». Commentaire des responsables de l'USL : « les employeurs se montrent encore passablement réticents lorsque des travailleurs se réfèrent aux termes de leur contrat à ce sujet, et, isolé, le travailleur préfère souvent renoncer à exiger son dû ».

### Les subventions de la FOBB

2. Les fédérations sans congé éducatif payé, mais qui se chargent de couvrir la perte de gain. Exemple : le syndicat de bâtiment et du bois (FOBB). Là, le congé éducatif payé sur une base contractuelle n'a pas encore été introduit ; la FOBB prend néanmoins en charge les frais de certains cours de formation (et octroie des subventions à ses membres pour leur formation personnelle).

3. Les fédérations sans congé éducatif et sans rémunération pour perte de gain: « dans ce groupe se trouvaient jusqu'il y a peu notamment les différents syndicats affiliés à l'Union fédérative du personnel des administrations et entreprises publiques (VPOD, SEV, Union PTT, etc.) ; mais depuis le 1er janvier 1975, l'ensemble du personnel de la Confédération bénéficie d'un congé éducatif comprenant cinq jours sur une période de deux ans » (la formation syndicale doit demeurer prépondérante, les militants étant les premiers concernés).

### Le travail des commissions syndicales

Les auteurs de l'étude remarquent cependant que si l'on limitait une étude du régime des congés éducatifs payés à l'examen des contrats conclus par les fédérations, on resterait en-dessous de la réalité : « dans certaines entreprises de l'industrie métallurgique, horlogère ou chimique, les résultats obtenus par les commissions syndicales d'entreprises vont nettement plus loin que ceux obtenus sur le plan général ». Restent également à prendre en considération certaines conventions, telle la convention passée entre l'Association patronale suisse des constructeurs de machines et industriels en métallurgie (ASM) et la Fédération suisse des travailleurs de la métallurgie et de l'horlogerie (FTMH), et dont un des articles stipule notamment : « Les membres de la commission d'entreprise et leurs suppléants reçoivent, pour la formation nécessaire à l'accomplissement de leurs tâches, des congés de formation se montant, pour une période de quatre ans, à autant de fois dix jours qu'il y a de membres dans la commission, mais au maximum à 150 jours. La répartition de ces jours de congé payés, par membre ou par suppléant, est du ressort de la commission d'entreprise. »

C'est sur la base de ces acquis que doit, à n'en pas douter, se poursuivre notre réflexion sur l'un des thèmes les plus importants qu'inspirent les graves lacunes de notre organisation sociale.

## Politique étrangère: les partis politiques gagnés par le repli

Soit ! les programmes électoraux des partis politiques sont tout juste bons à appâter l'électeur, mais ne lient en aucune façon les formations qui les publient (DP 317)... Il est cependant certaines coïncidences qui laissent songeur, certaines omissions, en particulier, qui se retrouvent sur tout l'échiquier politique.

Cette année, les formations en lice pour la course au Parlement sont spécialement discrètes, hors les groupements spécialisés, sur la question des travailleurs étrangers ; mais il est d'autres discrétions qui frappent autant, par exemple le silence pudique sur les questions de politique étrangère. Certes, la réflexion sur ce thème n'a jamais brillé par une particulière acuité lors des précédentes campagnes électorales, mais il semble que cette année on touche à des sommets de banalités. Cette constatation inquiète, au moment où il peut paraître évident à tout un chacun, en partie grâce aux révélateurs économiques, que le sort de la Confédération helvétique est étroitement lié à celui de ses voisins plus ou moins lointains, au moins du monde capitaliste. Comme si le réflexe de repli, né de la recrudescence nationaliste amplifiée par des partis bourgeois à l'écoute de Schwarzenbach et de ses amis, avait maintenant gagné la politique suisse dans son ensemble, les bastions économiques étant tombés les premiers, suivis par les positions sociales acquises péniblement en période de prospérité. On comprend que, dans ces conditions, le hiatus entre l'exécutif, attentif à garder une certaine ouverture, et le Parlement et les partis pourrait devenir préoccupant.

Dans cette perspective, un bilan des propositions contenues dans les programmes électoraux au chapitre de la politique étrangère est intéressant ; Henri Stranner l'avait esquissé pour la revue « Europa », le voici ramené à l'essentiel de sa platitude inquiétante :

<i>Parti</i>	<i>Principes en matière de politique extérieure</i>	<i>Intégration européenne</i>	<i>Relations Est - Ouest</i>	<i>Aide aux pays en voie de développement</i>	<i>Adhésion à l'ONU</i>
<b>Parti démocrate-chrétien</b>	— le but de la politique étrangère : la paix dans l'indépendance	— développement systématique et extension de la collaboration économique avec le Marché commun, dans les limites de la convention de libre-échange ; — élimination des réserves qui compromettent l'adhésion à la Convention des droits de l'homme et à ses protocoles additionnels ; — ratification de la charte sociale	— participation active aux efforts en faveur d'une détente progressive entre l'Est et l'Ouest	— contribution aux efforts tentés par les pays concernés ; accents principaux : l'agriculture et l'école	— adhésion aussi rapide que possible
<b>Parti radical-démocratique</b>	— consolidation de la paix et collaboration sous le signe d'une neutralité armée préservée ; — introduction du référendum en matière de traités internationaux	— accentuation du travail avec le Conseil de l'Europe ; — respect des droits de l'homme		— contribution aux efforts tentés par les pays concernés ; — augmentation de l'aide humanitaire et de l'aide en cas de catastrophes	— examen soigneux des possibilités d'adhésion
<b>Union démocratique du centre</b>	— collaboration internationale dans les limites de la neutralité ; — renforcement du droit international			— pour une aide au développement selon les possibilités financières suisses ; — accent principal sur une contribution aux pays concernés selon leurs propres efforts	— contre l'adhésion : ne correspond à aucune nécessité de politique extérieure
<b>Parti socialiste</b>	— paix et collaboration internationale ; — contrôle des sociétés multinationales à l'échelon mondial	— développement de l'accord de libre-échange ; — pour une Europe sociale	— pour la paix et la détente	— concentration sur les pays et les couches de population les plus pauvres	— oui à l'adhésion
<b>Alliance des indépendants</b>	— collaboration intensive au sein des organisations européennes et internationales ; — pour une neutralité active ; — introduction du référendum en matière de traités internationaux	— développer les accords de libre-échange (commerce, monnaie, unification du droit) ; — participation active au sein du Conseil de l'Europe dans le but de favoriser la naissance d'une fédération européenne	— renforcer la sécurité européenne ; — favoriser la tolérance entre l'Est et l'Ouest	— oui à l'aide au développement ; — pour les accords sur les matières premières ; — pour l'aide humanitaire et l'aide en cas de catastrophes	— oui à l'entrée ; — pour un contingent de casques bleus ; — oui aux initiatives pour le respect des droits de l'homme
<b>Action nationale</b>	— neutralité, renforcement de la paix, planification des ressources à l'échelle mondiale	— contre le traité de libre-échange ; — pour une Europe « des patries »		— oui à l'aide au développement à condition que les pays concernés pratiquent le planning familial — contre l'exportation de la technologie	

## Questionnez, un conseiller national répondra

Depuis plusieurs semaines, « Die Weltwoche » établit des contacts électoraux entre électeurs curieux et conseillers nationaux. Toutes les questions et toutes les réponses n'intéressent pas tous les lecteurs. Nous en avons relevé quelques-unes dans le numéro 40. A la question d'un habitant de Winterthour, qui demande si le Parti socialiste défend toujours d'une manière sérieuse la participation, le conseiller national socialiste Fred Rubi (Adelboden) démontre que l'attitude de son parti est nette et qu'il fera campagne pour l'initiative des syndicats avant le vote du 21 mars 1976.

Un lecteur lausannois pose la question « Pourquoi n'y a-t-il pas de loi fiscale unique pour toute la Suisse? Ne devrions-nous pas être tous égaux devant la loi? ». Le conseiller national socialiste Otto Stich (Dornach) répond en rappelant les propositions de l'initiative fiscale socialiste prévoyant notamment une charge minimale semblable pour les gros revenus et les grosses fortunes. Il explique ensuite qu'une uniformisation complète ne lui paraît pas raisonnable en raison des structures et des besoins différents des cantons et des communes : une partie des responsabilités doit être assumée par ces collectivités.

Un lecteur de Gibswil (ZH) demande si un conseiller national est prêt à reprendre la lutte contre la puissance des fonctionnaires que le conseiller fédéral Bourgnicht et le conseiller national Eibel (qui se retire) avaient entreprise. Dans sa réponse, le conseiller national Otto Fischer, radical bernois et grand patron de l'Union suisse des arts et métiers, relève que, s'il y a 32 000 fonctionnaires dans l'administration centrale, ce sont les instances politiques qui en sont responsables en fabriquant à jet continu de nouvelles lois. Il estime que la lutte contre la puissance des fonctionnaires ne peut pas être une politique constructive. A son avis, il faut lutter afin que le Conseil fédéral ne pratique plus une politique expansive tendant à tout réglementer.

— Puisque nous en sommes aux articles de la « Weltwoche », restons-y avec une note sur la publication d'un sondage particulièrement favorable pour le Parti socialiste, dans la perspective des élections nationales (un travail qui, rappelons-le, aurait été commandé par les radicaux) : le parti de gauche gagnerait, selon les spécialistes consultés, 8 % des votes par rapport à 1971, pas-

sant donc de 23 % à 31 % du total des suffrages, un gain qui, selon les analystes de la « Weltwoche » lui vaudrait une députation forte de 63 personnes ! De tels pronostics peuvent-ils avoir un impact sur la votation elle-même ? On peut en tout cas penser que la consultation du peuple suisse s'en trouvera quelque peu dramatisée (les troupes de la droite découvriront-elles dans ces chiffres une stimulation à aller voter plus fidèlement pour leurs partis ? les hésitants forceront-ils vers la droite pour éviter une rupture de « l'équilibre » en faveur du PS ? la grande masse des électeurs suivra-t-elle le mouvement ?). En tout état de cause, les calculs touchant au nombre de sièges socialistes paraissent un peu légers... le plus intéressant, dans les données mises à jour par l'hebdomadaire suisse-allemand, tient dans les chiffres suivants qui situent les chances des socialistes dans 16 cantons suisses. Ont donc été calculés les écarts séparant, lors des dernières élections, l'élu le moins populaire de son suivant immédiat, et les pourcents supplémentaires nécessaires pour le candidat socialiste le mieux placé pour aller à Berne :

Canton	Parti du « dernier » élu	Parti du suivant immédiat	Ecart (% des votants entre l'élu et son suivant)	Voix manquantes au socialiste pour être élu
Zürich	Soc.	Act. nat.	0,01	2,54
Saint-Gall	Ind.	Rép.	0,02	6,45
Berne	Rép.	Rad.	0,10	0,78
Tessin	Rad.	PSA	0,17	6,05
Argovie	Rad.	Soc.	0,25	0,25
Grisons	Rad.	Soc.	0,89	0,89
Genève	PDC	Vigilance	0,99	7,05
Lucerne	PDC	Ind.	1,04	7,06
Neuchâtel	Rad.	POP	1,52	15,08
Bâle-Campagne	Rad.	Act. nat.	1,57	6,53
Thurgovie	Rép.	PDC	2,62	5,37
Vaud	Rad.	Soc.	2,76	2,76
Bâle-Ville	PDC	Soc.	3,31	3,31
Fribourg	Rad.	UDC	3,67	4,80
Valais	PDC	Rad.	5,35	9,15
Soleure	Rad.	PDC	6,63	8,01

### A NOS ABONNÉS

Suite à la mise en service d'une nouvelle poste à Lausanne, « Domaine Public » change de numéro de case postale !

Pour toute correspondance donc, une seule adresse :

« Domaine Public », case postale 2612, 1002 Lausanne Cases.

## Tigres ou chevaux

L'exposé du colonel Pierre Henchoz, invité le 3 octobre dernier à Mézières par le Parti socialiste d'Oron, a suscité des réflexions sur la crédibilité de nos autorités militaires, chef du Département en tête. Après les arlequinades du Mirage, du P 16, de l'OM 20, et d'autres gadgets coûteux, le gouvernement veut acquérir 53 avions de combat américains « Tiger », pour le prix de 1 milliard 300 millions. Chacun sait — mais de science certaine — qu'au moment de leur livraison, ces appareils seront démodés. Devant les fusées des puissances grandes et moyennes, coincés entre OTAN et Pacte de Varsovie, ils disparaîtront dans les deux premières heures de la guerre. Ce sont d'ailleurs les derniers avions de ce genre que la Suisse peut encore s'offrir, et leur catégorie disparaîtra avec M. Gnägi. Même chose pour les chars lourds. On les acquiert par tradition, en sachant parfaitement qu'ils sont incapables de manœuvrer sur notre Plateau suisse surchargé de constructions.

Ainsi, l'on maintient une conception de la défense nationale remontant à la guerre 1914-1918, celle de l'armée de campagne, alors que l'on sait — mais vraiment sait — qu'au bout de deux jours, la guerre deviendrait une bataille de rues et de réduit national. Déjà un colonel commandant de corps avait préconisé l'éclatement en petites unités éparpillées dans la nature, dotées d'un matériel léger et d'une force de feu individuelle. Mais voilà : cette conception détruit la hiérarchie traditionnelle, l'armée-jeu (Kriegspiel) pour les cadres de l'industrie, de la banque et de certaines professions libérales en mal d'autorité, de plein air, de vacances de mari et de décorum.

De surcroît, la préparation de groupes de guérilla, de résistance, pourrait engendrer des foyers de subversion. C'est du moins ce qu'on

susurre dans le creux de l'oreille. Or l'expérience enseigne le contraire. Ni le Vietcong, ni l'armée de libération algérienne ne se sont signalés par leur indiscipline ou leur tendance centrifuge. Quant au soldat suisse, qui garde à la maison son fusil et ses cartouches, il les utilise parfois pour se suicider ou détruire sa petite amie, mais jamais pour faire la révolution.

---

### Les bonnes intentions du PSS

*Les sains principes que voilà ! Début 72, la commission de défense nationale du PSS publiait un opuscule intitulé « Principes de base pour une politique moderne de sécurité ». On y lisait à la page 25 : « L'expérience vécue depuis 1945 a confirmé pleinement les grandes lignes des conceptions telles que le PSS les avait formulées en 1947. Les postulats suivants, qui avaient été établis à l'époque restent en particulier valables (...) Il y a lieu de surseoir à l'acquisition de tout système d'armement superperfectionné et que seules peuvent utiliser rationnellement les nations moyennes et grandes, tel que des avions de combat à hautes performances et des systèmes de fusées. » (!)*

---

Le dernier argument des traditionalistes est qu'en renonçant à l'armée de campagne, vouée à arrêter au bord du Rhin l'armée rouge ou chinoise, on découragerait les populations des villes, abandonnées à leur sort. Or on sait qu'au bout de deux jours elles le seront, abandonnées. Alors pourquoi leur mentir ? Ne vaut-il pas mieux annoncer la couleur, préparer le peuple au combat qui sera le sien, mettre sur pied d'avance la résistance ? Cela pose un problème politique très grave. En réalité, beaucoup de leaders ne tiennent pas à la résistance ar-

mée, car ils ont des âmes de collaborateurs. Habitué à appliquer le règlement, ils rendraient la même justice militaire sous les ordres de l'occupant qu'aujourd'hui contre les objectifs de conscience. Ils craignent plus la révision des structures militaires que l'inefficacité de l'armée. L'armée suisse, que Jaurès citait en exemple au début de ce siècle, dans « L'armée nouvelle », n'a plus changé en 75 ans. C'est une armée de temps de paix, faite pour calquer la division de la société en classes, driller à la soumission muette, habituer au gaspillage de la consommation mal dirigée. Au besoin, on lui confie des tâches de police.

Une armée patriotique ne peut être fondée que sur la plus vieille caractéristique nationale : le goût total de l'indépendance, le refus total de l'influence étrangère. Le ver est dans le fruit, non pas en raison de la « surpopulation étrangère » des malheureux manœuvres espagnols ou turcs, mais par la vente de nos entreprises aux multinationales. Un moyen de redresser le courant serait, précisément, une instruction militaire préparant à la résistance à tout prix. La force de dissuasion à l'égard d'un adversaire potentiel ne résidera plus jamais dans notre puissance de feu aérienne ou terrestre — nous ne pouvons lutter avec les superpuissances, même dans l'hypothèse d'une intégration européenne ; elle est dans la conviction qu'un occupant serait trop fixé, aurait trop de sacrifices à concéder devant une population entière mobilisée dans les Alpes et dans les rues. A cette fin, il faut que l'armée soit la chose de chacun, et non pas la grande muette d'Erlikon. Il faut que le milicien participe à la stratégie, s'intéresse à sa mission, se réjouisse du cours de répétition dans son escouade décentralisée. Il faut cesser de galvauder le budget militaire et de dégoûter le citoyen-soldat. Dans cet esprit, la cavalerie valait mille fois mieux qu'un troupeau de tigres.

## Jura: renoncer aux classifications faciles

C'est un truisme de dire que les mots peuvent recouvrir des réalités très différentes. La politique est pleine de ces ambiguïtés qui suscitent souvent les anathèmes sommaires, mais qui peuvent étayer par exemple les compromis.

Prenons les élections du Conseil national dans le Jura ! Que n'a-t-on pas calculé à droite, que n'a-t-on pas déblaté à l'extrême-gauche ? « Une alliance contre nature » dit le POP en parlant du large apparemment électoral des trois partis jurassiens (PDC, PCSI, et PSJ : démocrates-chrétiens, chrétiens sociaux indépendants et socialistes) et d'unité jurassienne. Voire ! La réalité jurassienne est plus complexe que le laissent supposer les sigles ; les équations simplistes des idéologues, sinon des dogmatistes de gauche, telles que « le PDC c'est la droite réactionnaire », « les socialistes, traîtres à la classe ouvrière jurassienne, se commettent avec la bourgeoisie » ne correspondent pratiquement pas à une situation encore marquée par le combat autonomiste de ces dernières années.

### Pesanteurs sociologiques

Une grande majorité des citoyens jurassiens fait objectivement partie de ce qu'il est convenu d'appeler la classe ouvrière. Cette réalité sociale, contre toute logique, ne se traduit pas par un regroupement des travailleurs dans des organisations politiques spécifiques. Que cela convienne ou non, force est de constater que les ouvriers constituent l'électorat de base de quasiment tous les partis jurassiens et que les partis de gauche, au sens étroit et traditionnel du terme, n'en regroupent au maximum que 20 %. Ici, les pesanteurs culturelles, les traditions régionales et familiales ont fait obstacle à des engagements politiques correspondant mieux aux réalités socio-économiques. Est-ce à dire qu'il faut, au nom d'une hypothétique pureté

politique, condamner les électeurs « égarés » dans les partis dits bourgeois ?

Outre le fait qu'une telle attitude se révélerait parfaitement inefficace, elle empêcherait en outre de voir que le clivage gauche - droite passe dans le Jura non entre les partis, mais bien à l'intérieur de ceux-ci (à quelques exceptions près).

Pour démontrer l'exactitude de ce constat, il suffit de rappeler les nombreux votes populaires récents sur des objets permettant de faire la distinction entre les régions progressistes et les autres (armement atomique, vote des femmes, initiative Schwarzenbach, et plus récemment une consultation spécialement significative : l'initiative pour l'assurance-maladie généralisée) : à chaque fois, les électeurs du Jura se sont distingués par leur vote qui ne correspondait pas aux recommandations des partis de droite.

### Stratégie et tactique

En politique, on n'a jamais raison tout seul. Le PSJ a donc choisi de ne pas s'isoler de tout un courant populaire — né en partie du combat jurassien — qui souhaite et qui attend un Jura progressiste.

Pour d'autres raisons parfaitement évidentes, le PSJ a décidé de se battre non seulement sur le front des classes, mais également sur le front régionaliste et d'assurer au Parlement fédéral la députation jurassienne la plus large et surtout la plus représentative possible.

Les multiples préoccupations politiques du PSJ se sont ainsi traduites d'un côté par l'apparemment *électorale* jurassien (correspondant dans les faits au futur cercle électoral cantonal) et d'un autre côté par le sous-apparemment *politique* (PSJ et PCSI ; cf. DP 332). Ce dernier accord s'inscrit dans la perspective des prochaines élections à la Constituante jurassienne ; il doit préfigurer le front de classe qui permettra à la gauche jurassienne de défendre les droits des travailleurs et de faire aboutir leurs revendications essentielles.

## Les crypto-nationalistes

« Car ce n'est pas la faiblesse, la confusion, la compromission qui seront les panacées à nos difficultés. Les déchirements de notre époque, avec ses drogués, ses pseudo-penseurs qui se disent à juste titre aliénés, sa kermesse hippie, son érotisme gluant, l'appel à un dieu marxiste clamé par certains ecclésiastiques renégats, ont conduit à une crise de l'autorité. On chante aujourd'hui la négation de la famille, de l'école, de l'Eglise, de l'Etat. C'est la mort du père. C'est aussi l'anticulture. » Dans ce désordre, dans cette pavane pour une civilisation défunte, d'aucuns y voient (sic) un début de renaissance. Pour ma part, je crains le contraire. Rien, dans l'Histoire, ne permet de penser que l'anarchie et le chantage légalisés peuvent exister longtemps dans une société. Un phénomène inexorable se produit dans ces circonstances : la prise du pouvoir par une autocratie, par un Etat policier. La tyrannie s'insinue dans le vide laissé par les gouvernants débonnaires et les institutions débiles. La gauche et la droite démocratiques n'ont plus alors qu'à tendre la nuque au coup de grâce des bourreaux. »

### Les mille visages du courage

Ces fortes paroles, qui valent leur pesant de bêtise (si ce n'est cela, c'est plus inquiétant encore), pourraient être tirées d'un tract de l'Action nationale. Erreur, elles sont signées par un conseiller d'Etat neuchâtelois dans la rubrique « En toute franchise » du « Nouvel Illustré » (No 41). Carlos Grosjean (rad.), qui défend son siège au Conseil des Etats, souligne dans cette intervention la nécessité, pour l'homme politique, de faire preuve de courage. Fort bien, mais dans ce cas pourtant une pincée d'intelligence aurait agréablement relevé le niveau du « diagnostic ». Un raisonnement informe, une suite de lieux communs, une démagogie extrémiste : on comprend mieux pourquoi les mouvements d'extrême-droite ne percent pas à Neuchâtel, M. Grosjean leur suffit.